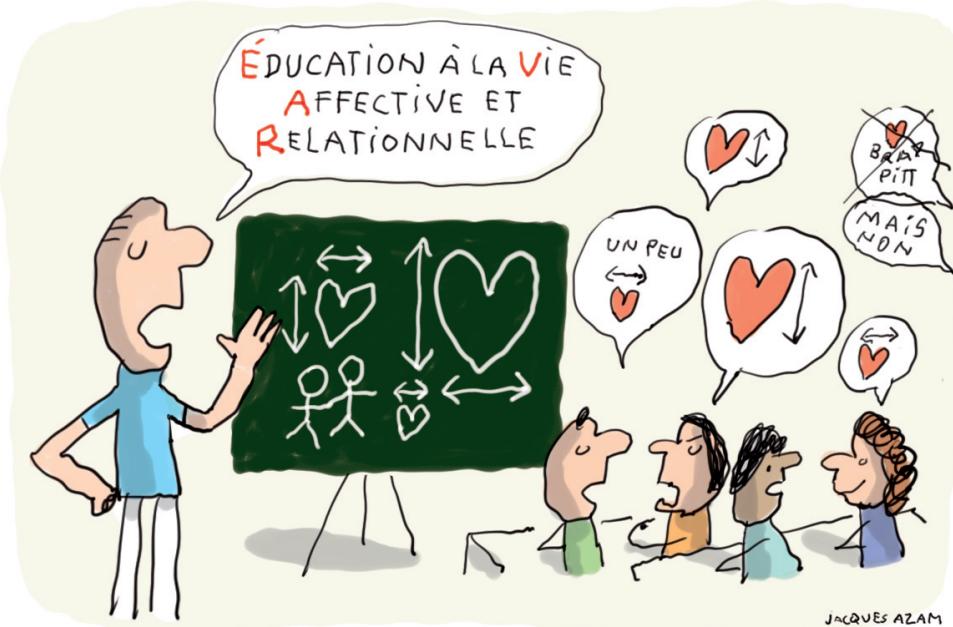


L'actu du jour

Dossier : les ressources d'1jour1actu pour animer vos séances d'éducation à la vie affective et relationnelle

Découvrez notre sélection de ressources pour accompagner la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école. Ces ressources, imaginées et produites, par une équipe de journalistes spécialisées dans la presse éducative jeunesse, sont rassemblées dans ce dossier. Vous trouverez des vidéos de la série animée 1jour1question, des posters parus dans l'hebdomadaire 1jour1actu et des podcasts.



Puberté – Connaître les changements de son corps – Comprendre les changements liés à la puberté (CM1 et CM2)

Égalité – Promouvoir des relations positives, apprendre à se repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles

Société – comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations

Poster n°425 Droits des femmes en France : des progrès mais peut mieux faire ! À télécharger !

Harcèlement – Apprendre à développer des relations constructives et à repérer les situations de harcèlement



Contre le harcèlement, action !

La classe de CM1-CM2 de l'école Lakamé, à Toulouse, est devenue championne dans la lutte contre le harcèlement à l'école. Tous les moyens sont bons pour alerter et mettre K.-O. cette violence qui blesse et qui détruit.

Au programme : théâtre, débats, atelier d'écriture et arts plastiques



C'est l'heure de la répétition

Dans un petit théâtre aménagé au fond, voilà toute une école très animée en répétition ! C'est ici que les élèves répètent un extrait de la pièce Margy-moi, de Nathalie Pajon... avant le grand jour où ils la joueront devant le reste de l'école.



On a tout pour Alla

Le résultat est vraiment médiocre ! Mais Florence, la maîtresse, vérifie. Dès que le résultat est finie, chaque enfant doit indiquer ce qu'il est dans la vraie vie. Il faut essayer porter des vêtements, surtout si il est démodé, comme ici.



Les maternelles se sont mis à lire

Promis au silence, mais attention : Les élèves ne cessaient pas de lire leurs « classeurs à maternelle ». Chacun écrit également une histoire, il est pour mission de rapporter dans l'école d'enseignement maternelle et leurs maternelles.



Un message qui s'affiche

Tout l'affiche résume l'ambition posé par les élèves : « On va arrêter le CM2 pour les autres », c'est à dire l'Éducation nationale. Mais au harcèlement, ils ne sont pas clairs, mais ils veulent faire encore mieux cette année. Donc, c'est parti !



Première étape : le slogan

Les enfants ont d'abord proposé à leur école de plusieurs slogans pour l'afficher : « Arrêtons le harcèlement à l'école ! ». Ensuite, ils ont choisi à quelle classe qui prendra le message à l'école pour l'afficher. Maintenant, il faut prendre chaque petite boîte à mots afin de composer un slogan fort et, si possible, qui résonne.



Il n'y a plus qu'à voter !

Lorsque de ces slogans ont choisi l'affiche ? Pour cela, il fallait voter à l'école pour le faire. En effet, dans la ville à cette classe qui prendra le message à l'école pour l'afficher, il faut voter à quelle classe qui prendra le message à l'école pour l'afficher. Si le résultat est bon, alors il suffit de voter à l'école pour l'afficher.

C'est quoi, le problème ?

Le harcèlement, c'est toujours :

- 1 Un comportement volontairement agressif...
- 2 ... qui dure et se répète.
- 3 Une victime qui a beaucoup de mal à parler.



Ce type de violence peut prendre de multiples formes : : insultes, menaces, humiliations, viol, coups...



Les conséquences sur la santé mentale et la santé sociale sont graves, et peuvent être très graves.



Sévèrement puni par la loi
Chaque année, 700 000 élèves sont victimes de harcèlement à l'école. Le harcèlement à l'école est sévèrement puni par la loi. Depuis le 3 mars 2022, les auteurs risquent des peines très élevées : 25 ans et plus de 15 ans. Ils peuvent même aller en prison.

Si tu es victime de harcèlement à l'école, tu peux appeler un numéro gratuit : 1020.

Poster N°369 : « Contre le harcèlement, action ! À télécharger !

Prévenir les risques Risques d'Internet et des réseaux sociaux –

Ta photo sur Internet

Une fois publiée sur Internet, une photo de toi peut y rester pendant des années. En plus, tout le monde peut la voir, même des personnes à qui tu ne voudrais pas la montrer ! À l'occasion du Safer Internet Day, 1jour1actu t'explique comment te protéger.

Le Safer Internet Day, c'est la journée internationale pour un Internet plus sûr. Cet événement débute le 7 février et dure tout le mois. De nombreux ateliers sont organisés dans les écoles et les collèges. Le but : aider chacun à utiliser Internet sans se faire avoir.

**Publier une photo de toi ?
C'est toi qui choisis !**

Ta photo t'appartient

- Tu as le droit de refuser que des photos ou des vidéos de toi soient postées sur Internet : ça s'appelle le « droit à l'image ».
- Personne ne peut publier des images de toi sans te le demander : ni tes copains, ni ta famille. Avertis-les quand tu n'es pas d'accord.

Ta photo est protégée...

... par la loi

En France, une personne qui ne respecte pas ton droit à l'image risque 45 000 euros d'amende et 1 an de prison.

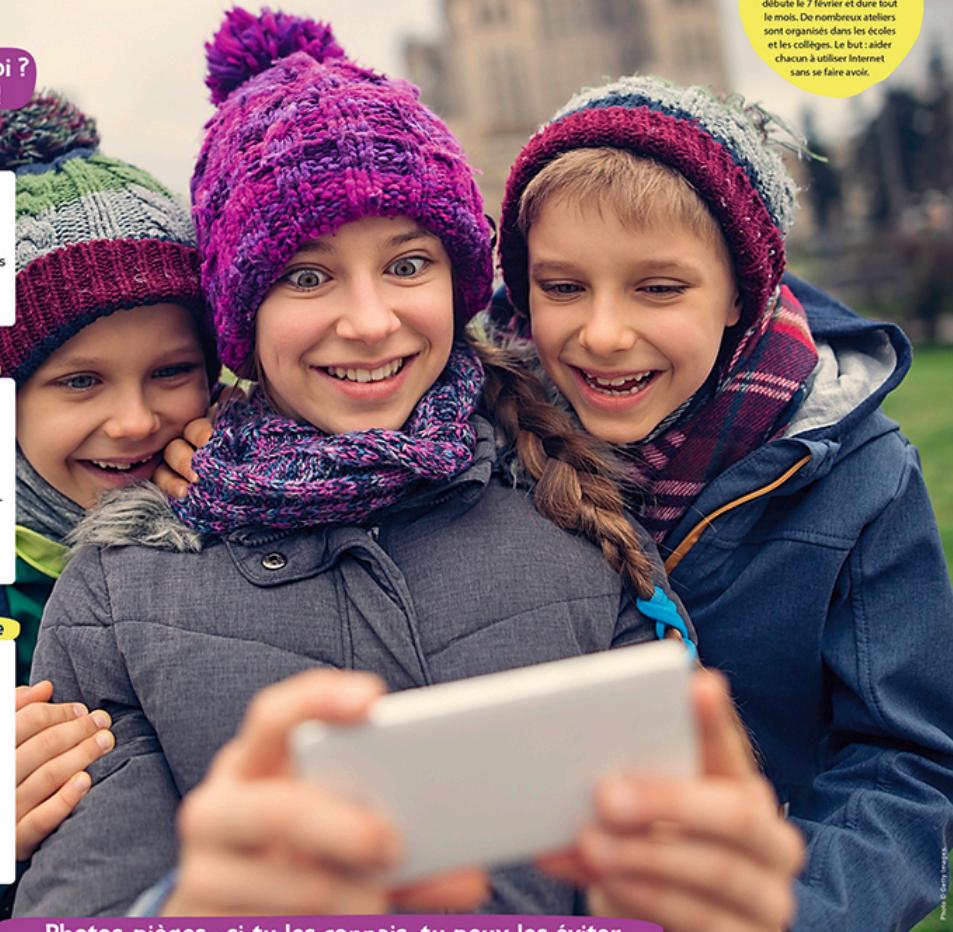
... par tes parents

Tes parents doivent t'aider à protéger ton image. Ainsi, si quelqu'un veut mettre ta photo sur Internet, ton accord ne suffit pas. Il faut aussi l'autorisation de tes parents.

Ta photo peut être supprimée

Si une photo ou une vidéo de toi est publiée sur Internet sans ton accord :

- Tu peux en parler à tes parents ou à un enseignant. Ils t'aideront.
- Tu peux demander à la personne qui a publié ta photo de l'effacer. Si elle refuse, tes parents peuvent porter plainte à la police.
- Tu peux téléphoner au 3018 ou aller sur le site e-enfance.org. Des professionnels t'conseilleront et pourront faire supprimer des photos des réseaux sociaux.



Photos-pièges : si tu les connais, tu peux les éviter

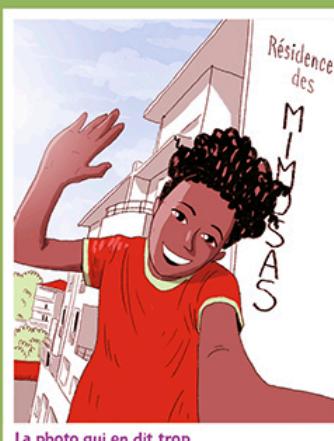
De nombreux ados postent des photos et des vidéos d'eux et de leurs copains, sur les réseaux sociaux. Selon la loi, ils peuvent avoir un compte à partir de 13 ans. L'autorisation des parents reste obligatoire jusqu'à 15 ans.

Publier ces images permet de s'amuser, de s'exprimer, d'échanger, de partager des passions ou des souvenirs... Mais, avant, il faut connaître les photos qui peuvent te piéger.



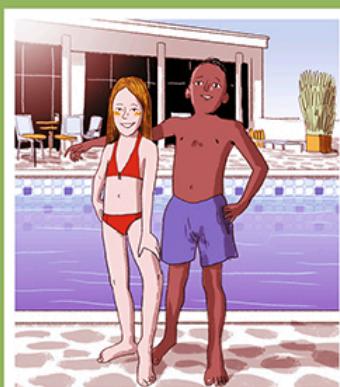
La photo pas si marrante

Même si elle est drôle, une photo un peu gênante peut un jour faire honte à celui qui l'a postée. Certains peuvent même l'enregistrer, la partager et s'en servir pour se moquer, tout de suite ou des années après.



La photo qui en dit trop

Un détail, dans une photo, peut révéler des infos personnelles : nom, adresse, numéro de téléphone... Si la photo est publiée, n'importe qui peut utiliser ces infos, pour contacter la personne et ensuite pour lui nuire.



La photo en maillot de bain

Les photos d'enfants en maillot de bain sont parfois regardées et enregistrées par des adultes sexuellement attirés par les enfants et les ados. Ce que font ces adultes est interdit, et très grave. Si quelqu'un demande à un enfant de publier ou de lui envoyer ce type de photos, il faut refuser et en parler à un adulte de confiance.

Photo : © Getty Images

Poster n°382 : Ta photo sur Internet ! À télécharger.

Collégiens – Développer sa personnalité sans se sentir obligé ou contraint – Les droits humains

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)